

Optimisez vos gains et accumulez des remises grâce au

programme Producteur plus 2022 de Merck Santé animale

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Obtenez des remises sur certains produits pour bovins de Merck Santé animale,

de même que sur certains additifs alimentaires Brio Agri Mix* tels que Monensin* Premix, V-Max* 44 ou V-Max* 500

Un programme simplifié à deux paliers qui facilite l'obtention de remises plus élevées selon le total de vos achats d'implants.		
	PALIER 1	PALIER 2
	Achat de moins de 6 000 implants	Atteint à l'achat d'un total de 6 000 implants ou plus
Revalor® XS Revalor® XH	DOUBLEZ la valeur de votre remise comparativement à Revalor® 100, Revalor® 200, Revalor®-H, ou Revalor® S. + Chaque achat d'implant Revalor®-XS et Revalor®-XH COMPTERA EN DOUBLE.	Obtenez une remise SUPPLÉMENTAIRE DE 50 % sur la valeur de votre remise du palier 1
Revalor® XR	DOUBLEZ la valeur de votre remise comparativement à Revalor® 100, Revalor® 200, Revalor®-H, ou Revalor® S.	
Vista® Once SQ	DOUBLEZ la valeur de votre remise comparativement à Vista® 5 SQ.	DOUBLEZ la valeur de votre remise du palier 1 à l'achat de tout vaccin Vista®.





Accumulez des remises supplémentaires en plus de votre remise Producteur plus grâce au

programme automnal de remises bonifiées liées à la performance

DU 1er AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Tirez le maximum du programme Producteur plus grâce à un programme complémentaire saisonnier de remises qui vous permet d'augmenter la valeur de vos remises jusqu'à 50 %!

6	PALIER 1 ET PALIER 2	
Nr. W	REMISE	CONDITIONS
Revalor® XR Revalor® 100	Obtenez une REMISE BONIFIÉE DE 25 % pour les paliers 1 et 2	à l'achat d'un NOMBRE ÉQUIVALENT DE DOSES de Revalor® XR et de Revalor® 100'
Revalor® XS Revalor® XH	Obtenez une REMISE BONIFIÉE DE 25 % pour les paliers 1 et 2	à l'achat de l'un ou l'autre de ces implants ou d'une combinaison des deux ET/OU
Vista® Once SQ	Obtenez une REMISE BONIFIÉE DE 50 % pour les paliers 1 et 2	à l'achat d'un NOMBRE ÉQUIVALENT DE DOSES d'une combinaison de Vista® Once SQ et d'implants [†]

^{*} Vous devez acheter des doses correspondantes de produits admissibles entre le 1er août et le 31 décembre 2022 pour être admissible aux remises bonifiées.

Résumé des modalités du programme de remises

- Le programme Producteur plus est valide au Canada seulement pour les achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.
- Le programme automnal de remises bonifiées liées à la performance offre aux producteurs l'occasion d'augmenter la valeur de leur remise à l'achat de produits admissibles entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2022.
- Pour donner droit à des remises dans le cadre du programme Producteur plus et du programme automnal de remises bonifiées liées à la performance, les produits achetés doivent être destinés au bétail du producteur.
- Les factures ou les fichiers de données approuvés pour l'ensemble de l'année 2022 doivent être soumis avant le 31 mars 2023.
- Pour être admissibles au programme automnal de remises bonifiées liées à la performance, les preuves d'achat soumises doivent être datées pour confirmer que les produits admissibles ont été achetés entre le 1ºr août et le 31 décembre 2022.
- La remise sera attribuée sous la forme d'un chèque. La valeur au détail des produits admissibles achetés en 2022 doit permettre d'obtenir une remise dont la valeur est d'au moins 500 s pour qu'un chèque soit émis.

Communiquez avec un représentant de Merck Santé animale pour connaître les modalités complètes du programme Producteur plus et du programme automnal de remises bonifiées liées à la performance, ainsi que pour obtenir une consultation personnalisée et une estimation de votre remise, ou appelez le service à la clientèle au 1-866-683-7838 pour obtenir de l'aide.

Consultez votre médecin vétérinaire et votre nutritionniste pour établir des protocoles qui vous aideront à optimiser la performance de votre troupeau

